



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2017

Nombre de conseillers  
en exercice : 27

L'An deux mille seize, le 02 février 2017.

Le Conseil Municipal de la Commune de Verdun-sur-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Aurélie CORBINEAU, Maire.

Présents : 17  
Votants : 19  
Absents : 8  
Procuration(s) : 2

**Date de convocation** : 02 février 2017

**Présents** : MM. Aurélie CORBINEAU (Maire) – M. Stéphane TUYERES – Laurence JANIN DEVAL – Jean-Marc BOUYER – Matilde VILLANUEVA – Serge TERRAL – Yasmina BOUMLIL – Bernard CARRER – Aurélie DELMAS (Adjointes) ; MM. Michelle MENEGHIN – Nicolas BESSIERES – Hélène GARRETTA – Sophie LAVEDRINE – Caroline MOHY – David GUERON – Régis HERAUT – Francis MONTE (Conseillers).

**Absents/Absents excusés** :

Mme Annick RASPIDE a donné procuration à Mme Matilde VILLANUEVA ;  
M. Jean-Claude SECHET ;  
M. Grégory GACE ;  
Mme Marie KONOTOP ;  
M. Erwann SAUVAGE ;  
M. Denis ROGER a donné procuration à M. Francis MONTE ;  
Mme Mireille CAZALS ;  
M. Maurice PITET ;  
Mme Reine BELLOC ;  
Mme Monique PICCOLI.

**Secrétaire** : Madame Laurence JANIN - DEVAL.

# INTRODUCTION

Madame le Maire ouvre cette session extraordinaire et en explique les raisons. Les demandes de subventions proposées au vote durant cette séance nécessitent l'envoi d'un dossier complet en préfecture avant le 20 février 2017. La demande de subvention excédant les 100 000 €, elle relève de la compétence du conseil municipal.

Madame le Maire précise qu'exceptionnellement, la parole ne sera pas donnée au public en fin de séance.

Madame le Maire procède ensuite à l'appel des conseillers municipaux.

Madame Laurence JANIN DEVAL est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de voter le recours au scrutin public pour ce Conseil Municipal. La proposition est adoptée à la majorité. L'orientation des votes de chacun des conseillers municipaux sera donc nominative.

Madame le Maire rappelle enfin que le Conseil municipal sera enregistré à l'aide d'un dictaphone afin de faciliter la retranscription du compte-rendu de la séance, qui sera disponible au public en mairie.

# ORDRE DU JOUR

## 01 – Demande de subvention aménagement cheminement piéton et cycles – Avenue de Toulouse

Monsieur Stéphane TUYERES, adjoint à l'urbanisme, aménagements, déplacements, présente la délibération.

**Il est fait lecture de la délibération n°2017-09/1 :**

### **EXPOSE :**

---

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude urbaine déplacements et aménagements de Verdun-sur-Garonne, le diagnostic a permis d'identifier des problèmes de liaisons piétonnes et cyclables entre quartiers et avec les communes adjacentes. A terme, l'objectif serait de relier la gare de Dieupentale et le canal des deux mers (situés à seulement 4 kms du centre-bourg Verdun-sur-Garonne) à tout point de la zone urbaine par liaisons cyclables et piétonnes, dans le cadre des déplacements utiles et quotidiens et des déplacements loisirs. Ces liaisons se feront soit sur des voies dédiées, soit en zone de partage selon le type de réseau viaire.

De plus, la commune souhaite participer au développement du tourisme cyclable sur le canal des deux mers en proposant une liaison vers notre commune forte d'un patrimoine exceptionnel et d'un lieu d'accueil pour les cyclistes (camping en bord de Garonne). Dans le cadre de ce plan d'aménagements piétons et cyclables, il sera également important de créer des liaisons vers les infrastructures publiques. Ces aménagements vont se faire par phases et la première sera notamment de relier le nouveau groupe scolaire au centre-ville par la desserte des quartiers sud de la ville et leur jonction avec le centre-ville, par l'aménagement de l'avenue de Toulouse, du carrefour avec la rue de Guiraudis, et du chemin de la Fontaine de Paris (accès groupe scolaire).

Le nouveau groupe scolaire en cours de construction, qui accueillera 250 enfants à la rentrée 2017, est situé en sortie d'agglomération dans cette partie sud, proche de l'axe reliant la commune à Grenade-sur-Garonne et Blagnac. Ce quartier accueille de nouvelles infrastructures : EHPAD (98 lits et 15 personnes en accueil de jour, 75 agents hospitaliers), de nouveaux locaux commerciaux, de nouveaux lotissements, en plus du supermarché existant.

Il est également important de relier ce quartier au centre-ville pour renforcer la fréquentation des commerces de centre-ville et rendre son accès facile, notamment pour les nombreux foyers non-motorisés (9% de la population, soit environ 500 habitants).

Le cheminement de 1.2kms le long de cette route est très emprunté actuellement mais n'est pas suffisamment large pour accueillir les piétons et les vélos. Il est impraticable une grande partie de l'année à cause du revêtement, et est peu sécurisé. De plus il ne se prolonge pas jusqu'au nouveau groupe scolaire.

La commune envisage les actions suivantes :

- Prolonger, sécuriser et élargir le cheminement en partant du cinéma, et allant ensuite de l'avenue de Toulouse, jusqu'au chemin de la fontaine de Paris.
- Créer un revêtement accessible toute l'année

- Équiper ce cheminement d'un éclairage public

Ce projet a été inscrit dans le cadre du contrat de ruralité. Afin d'optimiser le financement de cette opération une demande de subvention peut être effectuée. Le coût global prévisionnel des travaux :

TOTAL : 390 796.00 € HT

**Le plan de financement prévisionnel**

- Communauté de communes	19 539.80 €
- Conseil départemental	19 539.80 €
- Conseil régional	97 699.00 €
- Subvention Etat	136 778.60 €
- Fonds LEADER	39 079.60 €
- Autofinancement	78 159.20 €

TOTAL 390 796.00 € HT

**DECIDE :**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

\* **APPROUVE** le besoin d'aménagement d'un aménagement de cheminement piéton et cycles sur l'Avenue de Toulouse pour relier le nouveau groupe scolaire au centre-ville ;

\* **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ;

\* **SOLLICITE** une subvention auprès de la Communauté de communes, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat.

\* **SOLLICITE** l'autorisation de préfinancer dès l'acceptation du dossier.

\* **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte conséquences des présentes.

**02 – Demande de subvention aménagement chemin piéton et cycles – Route d'Auch**

Monsieur Stéphane TUYERES, adjoint à l'urbanisme, aménagements, déplacements, présente la délibération. Madame le Maire précise que ces deux aménagements cycles et piétons découlent directement de l'étude urbaine. Celle-ci leur permet dès aujourd'hui de demander des financements, ce qui n'aurait pas été possible sans plan global.

**Il est fait lecture de la délibération n°2017-09/2 :**

**EXPOSE :**

---

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude urbaine déplacements et aménagements de Verdun-sur-Garonne, il a été identifié dans le diagnostic des problèmes de liaisons piétonnes et cyclables entre quartiers, et avec les communes adjacentes. Dans le cadre du plan d'aménagements piétons et cyclables, il sera essentiel de créer des liaisons vers les infrastructures publiques telles que le futur collège à la rentrée 2019.

Plusieurs aménagements sont envisagés pour desservir le nouveau collège et faciliter l'accès à pied et à vélo (voir pièce-jointe) :

• Création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD6 (trottoir nord) et aménagement des intersections en vue de ralentir la vitesse des automobilistes et sécuriser les traversées piétonnes : itinéraire le plus direct, permettant de relier le collège au centre-ville.

Ce projet a été inscrit dans le cadre du contrat de ruralité. Afin d'optimiser le financement de cette opération une demande de subvention peut être effectuée. Le coût global prévisionnel des travaux :

TOTAL : 528 020.00 € HT

**Le plan de financement prévisionnel**

- Communauté de communes	26 401.00 €
- Conseil départemental	211 208.00 €
- Conseil régional	58 346.21 €
- Subventions Etat	105 604.00 €
- Fonds LEADER	20 856.79 €
- Autofinancement	105 604.00 €

TOTAL 528 020.00 € HT

**DECIDE :**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

\* **APPROUVE** le besoin d'aménagement d'un aménagement de cheminement doux sur la route d'Auch pour relier le futur collège au centre-ville ;

\* **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ;

\* **SOLLICITE** une subvention auprès de la Communauté de communes, de l'Etat, du Conseil Départemental, et du Conseil Régional, de l'Etat et du fonds LEADER.

\* **SOLLICITE** l'autorisation de préfinancer dès l'acceptation du dossier.

\* **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte conséquences des présentes.

**03 – Demande de subvention gymnase**

Monsieur Serge TERRAL, adjoint aux sports, présente la délibération.

**Il est fait lecture de la délibération n°2017-10 :**

**EXPOSE :**

---

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le gymnase de centre-ville a été construit en 1982. Depuis cette date, aucune rénovation n'a été entreprise. Le projet de réaménagement a été inscrit au contrat de ruralité, ce qui offre l'opportunité à la commune de fédérer les financements d'une opération qu'elle ne peut pas porter seule.

Elle rappelle les objectifs poursuivis par un nouvel aménagement : rénover cette infrastructure essentielle aux écoles et aux associations verdunoises, le sécuriser et le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le coût global prévisionnel des travaux :

TOTAL : 294 026.00 € HT

**Le plan de financement prévisionnel**

- ADEME	14 701.30 €
- Conseil départemental	14 701.30 €
- Conseil régional	88 207.80 €
- Subvention Etat	117 610.40 €
- Autofinancement	58 805.20 €

TOTAL 294 026.00 € HT

**DECIDE :**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* **APPROUVE** le besoin d'aménagement du gymnase de centre-ville de la commune de Verdun-sur-Garonne.

\* **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté.

\* **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

\* **SOLLICITE** l'autorisation de préfinancer dès l'acceptation du dossier.

\* **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte conséquences des présentes.

**04 – Demande de subvention salle des fêtes**

Monsieur Bernard CARRER, adjoint à la culture, présente la délibération.

**Il est fait lecture de la délibération n°2017-11 :**

**EXPOSE :**

---

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle des fêtes de Verdun-sur-Garonne a été aménagée vers 1950. Peu d'adaptations ont été réalisées depuis. Cependant la commune a isolé le bâtiment en 2015 (menuiseries, plafond) et remplacé le système d'éclairage.

Elle rappelle les objectifs poursuivis par un nouvel aménagement : par l'installation d'une cuisine, permettre aux associations d'être autonomes et aux traiteurs de pouvoir réaliser divers banquets ; poursuivre la rénovation énergétique de ce bâtiment et l'adapter aux personnes à mobilité réduite.

Afin d'optimiser le financement de cette opération une demande de subvention peut être effectuée. Le coût global prévisionnel des travaux :

TOTAL : 257 155.00 € HT

**Le plan de financement prévisionnel**

- ADEME	12 857.75 €
- Conseil régional	77 146.50 €
- Conseil départemental	12 857.75 €
- Etat (FSIPL, etc.)	102 862.00 €
- Autofinancement	51 431.00 €

TOTAL

257 155.00 € HT

**DECIDE :**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

\* **APPROUVE** le besoin d'aménagement de la salle des fêtes de la commune de Verdun-sur-Garonne.

\* **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté.

\* **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

\* **SOLLICITE** l'autorisation de préfinancer dès l'acceptation du dossier.

\* **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte conséquences des présentes.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.